
Personnel de la carrière extérieure. - Nomination

A.Gt 19-07-2017

M.B. 26-09-2017

Par arrêté ministériel du 19 juillet 2017 qui produit ses effets le 1^{er} septembre 2017, Mme Laurence CAPELLE, est nommée à titre définitif au grade d'attaché A6 carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles international.

Par arrêté ministériel du 19 juillet 2017 qui produit ses effets le 1^{er} septembre 2017, M. Yann GALL, est nommé à titre définitif au grade d'attaché A6 carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles international.

Par arrêté ministériel du 19 juillet 2017 qui produit ses effets le 1^{er} septembre 2017, M. Maxime WOITRIN, est nommé à titre définitif au grade d'attaché A6 carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles international.

Par arrêté ministériel du 19 juillet 2017 qui produit ses effets le 1^{er} septembre 2017, M. Motonobu KASAJIMA, est nommé à titre définitif au grade d'attaché A6 carrière extérieure de Wallonie Bruxelles international.

Par arrêté ministériel du 19 juillet 2017 qui produit ses effets le 1^{er} septembre 2017, M. Jérôme NOEL est nommé à titre définitif au grade d'attaché A6 carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles international.

Par arrêté ministériel du 19 juillet 2017 qui produit ses effets le 1^{er} septembre 2017, M David ROYAUX, est nommé à titre définitif au grade d'attaché A6 carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles international.

Par arrêté ministériel du 19 juillet 2017 qui produit ses effets le 1^{er} octobre 2017, Mme Sharon WEINBLUM, est nommée à titre définitif au grade d'attaché A6 carrière extérieure de Wallonie Bruxelles international.

Conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, une requête signée et datée peut être introduite contre chacune de ces nominations endéans les soixante jours après cette publication.

La requête identifiant les parties ainsi que l'acte attaqué et exposant les faits et moyens doit être envoyée sous pli recommandé à La Poste au Conseil d'Etat, rue de la Science 33, à 1040 Bruxelles.

Toute personne justifiant d'un intérêt peut obtenir une copie conforme de ces arrêtés de nomination auprès de la Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines du Ministère de la Communauté française.